



Partage du solde de la vente de notre maison

Par **isabella72**, le **04/01/2016 à 11:36**

bonjourrn nous avons rdv moi jeudi lui mardi pour voir pour le partage du solde de la vente de la maison suite au divorce prononcé il reste 10.000 euros je compte juste demander la moitié mais voila c compliqué lui a des dettes moi aussi en plus je me suis mise a la bdf pour me proteger comment sa se passe a t il le droit de demander plus que la moitié comme on a des dettes va on avoir cet argent ou ca reste bloqué chez le notaire si on est pas d accord sur le partage avec mon ex comment sa se passe merci je suis inquiette

Par **amajuris**, le **04/01/2016 à 12:31**

bonjour,rn le notaire va partager le solde du prix de vente selon la propriété du bien.rnsi c'était un bien commun, vous en êtes propriétaire à parts égales, donc le notaire va verser la moitié à chacun.rnsi vous n'êtes pas d'accord sur le partage de cette somme, le notaire gardera l'argent dans l'attente de votre accord ou d'une décision d'un juge que vous aurez saisi pour trancher le litige.rnsalutations

Par **isabella72**, le **04/01/2016 à 12:51**

ca veux dire qu il va nous donner 5000 chacun meme si on a des dettes exterieures

Par **ElianeTarn**, le **18/01/2016 à 16:44**

votre notaire ne s'occupera que du solde dont il est question.....

Par **ElianeTarn**, le **18/01/2016** à **16:44**

votre notaire ne s'occupera que du solde dont il est question.....

Par **ElianeTarn**, le **18/01/2016** à **16:45**

votre notaire ne s'occupera que du solde dont il est question.....